Aéroport de Poitiers Biard, un nouvel exploitant pour la ligne vers Lyon

vendredi 27 septembre 2019, par lpe

Communiqué du Conseil départemental de la Vienne :

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers Biard (SMAPB) présidé par Bruno Belin s'est tenu ce jeudi 26 septembre à l'Hôtel du Département de la Vienne. A l'ordre du jour, la désignation du nouveau délégataire de la ligne La Rochelle-Poitiers-Lyon, les réponses apportées par le Syndicat Mixte aux rapports d'observation de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion du SMAPB et le contrôle des comptes de la délégation de service public de l'utilisation de l'aéroport.

Chalair pour la ligne La Rochelle-Poitiers-Lyon

Le Comité Syndical a validé à l'unanimité la proposition de la société Chalair pour exploiter la ligne La Rochelle-Poitiers-Lyon à partir du 1er novembre 2019. « *Cette ligne est un atout pour l'aéroport de Poitiers Biard, d'une part pour les liaisons Ouest-Est de la France et, d'autre part, elle constitue un outil incontestable pour les chefs d'entreprise locaux, donc pour l'économie de la Vienne* » précise Bruno Belin. Ce seront des avions ATR72 (pour 72 places). Les prévisions de trafic sont de plus de 50 000 passagers annuels.
Le coût pour la ligne est de 1,7 million d'euros avec une prise en charge de l'Etat de 600 K€, une participation de la Région Nouvelle-Aquitaine de 25%. Et donc un reste à charge pour le SMAPB de 450 K€.

Le SMAPB « étrille » les rapports de la Chambre Régionale des Comptes

En réponse au rapport de la CRC sur la participation du Département au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard, Bruno Belin s'appuie sur une directive du 12 mars 2019 du Ministre des transports, Elisabeth Borne, des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, qui stipule que « *pour les Obligations de Service Public, les membres d'un syndicat mixte auquel est délégué l'organisation de la liaison ont naturellement vocation à la financer* ». Et de compléter « *il est possible d'admettre que le Département est également compétent lorsque la liaison aérienne a un caractère touristique indiscutablement prépondérant* ».
« *Trois aéroports ont apporté cet élément par la voie de leur Préfet pour confirmer la possibilité légale de fonctionner de la sorte : Brive, Limoges et Bergerac* » précise Bruno Belin. « *Que dire de plus ?* »
« *Il n'y a encore une fois aucune irrégularité. Notre conseil juridique s'appuie sur la règle fondamentale selon laquelle le droit spécial déroge au droit général. Il est temps d'arrêter les interprétations et les approximations hors des règles. Restons dans le droit, uniquement le droit !* »
« *En ce qui concerne la gestion de l'aéroport par l'exploitant actuel* » poursuit Bruno Belin, « *je tiens à rappeler que les conditions du contrat ont été négociées avant 2015 et donc avant mon élection en tant*

que Président du Syndicat mixte. Il est stipulé des investissements pratiquement exclusivement assurés par le Syndicat. C'est exactement ce que je souhaite changer pour la prochaine Délégation de Service Public, à savoir imposer à l'exploitant d'assurer les investissements de la piste et de l'aérogare. Mais c'est ce que ne comprennent pas les représentants de Grand Poitiers ! ».

La désignation du futur délégataire le 18 octobre

Trois candidatures ont été présentées, « *alors qu'on nous faisait craindre aucun prétendant au remplacement de Vinci Aéroport* » rappelle Bruno Belin. « *Nous avons proposé de répondre pour une durée de 5 ans et 12 ans. Les trois candidats préfèrent la durée la plus longue ce qui augure de leur engagement et de leur ambition de développement forte pour l'aéroport de Poitiers Biard.* »
Enfin, il est essentiel de rappeler que chaque candidat a apporté une réponse appuyée en termes de transition écologique.
« *Le 18 octobre, il faudra que chaque membre du Syndicat mixte prenne une décision capitale pour l'avenir de l'attractivité de notre territoire* » conclut Bruno Belin. « *Il faudra avoir du courage politique. La Majorité Départementale saura en faire preuve !* »